

# Le bébé du double espoir

Les députés ont voté dans la nuit un amendement autorisant le « bébé du double espoir », pour ne pas dire « bébé médicament ».

Ainsi, la sélection d'un embryon sain de toute maladie génétique qui pourrait ainsi permettre de guérir un autre enfant vient d'être légalisée.

Jusqu'à présent existait le diagnostic préimplantatoire qui permettait aux couples à très haut risque génétique de sélectionner un embryon sain. Le nouvel amendement élargit cette notion, puisqu'il va autoriser les familles ayant un enfant atteint d'une maladie génétique inguérissable, de sélectionner un embryon non seulement sain, mais en plus compatible avec son frère ou sa soeur déjà né. En prélevant des cellules au niveau du cordon ombilical du « bébé du double espoir », les médecins pourront soigner l'aîné... (suite de l'article en lien)

<http://permanent.sciencesetavenir.com>

*Par*

**Publié sur Cafeduweb - Archives le samedi 13 décembre 2003**

Consultable en ligne : <http://archives.cafeduweb.com/lire/3846-bebe-double-espoir.html>